

## **Afutt : les tarifs sociaux pour la téléphonie mobile soulèvent des difficultés majeures**

Dans son observatoire 2010 publié le 31 mars, l'Association française des usagers de télécommunications (Afutt) vient de révéler quelques difficultés majeures pour la téléphonie mobile concernant les « tarifs sociaux » annoncés par le gouvernement. En effet, l'offre au tarif de 10 € pour 40 SMS et 40 mn par mois correspond à 75 secondes et 1,3 SMS par jour. Pour l'association, la réponse aux besoins minimum (au moins 2 heures par mois) ne peut que conduire à un large dépassement de ce tarif, ce qui risque d'exclure une grande partie des populations concernées (7,8 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté).

Selon l'Afutt, le principe du couperet est très critiquable : "pourquoi ce « couperet » des 40 mn alors que cela ne correspond pas à la réalité des besoins ? Il convient, en outre, de lui substituer une tarification à la minute, plus transparente et contrôlable par l'utilisateur et moins réductrice de liberté."

Rappelons que l'objectif de l'Afutt est d'éclairer les décisions du gouvernement sur les offres mobile et internet à mettre en place au regard de la réalité des besoins et des possibilités financières des populations concernées. Il ne s'agit pas pour l'association de fixer des tarifs, ce qui relève de la responsabilité des pouvoirs publics et des acteurs économiques, mais de s'assurer que les décisions prises répondront aux réalités sociales.